

**EPREUVE ORALE DE LANGUES ANCIENNES
AU BACCALAUREAT**

***Vademecum* à l'usage des examinateurs**

I. Avant toutes choses, il convient de manifester par des signes extérieurs de politesse et de courtoisie sa bienveillance et son humanité à l'égard des candidats :

- ne pas hésiter à aider le candidat qui perdrait ses moyens à reprendre confiance en lui en donnant des conseils ou en reformulant les questions. Le mettre en situation de réussite ne signifie pas pour autant brader le contenu de l'épreuve.
- l'épreuve orale de langues anciennes couronne un enseignement optionnel nécessitant un investissement certain sur plusieurs années. Il est bon en conséquence de le prendre en considération et de le récompenser largement.

II. Il importe de bien veiller à respecter les modalités de l'épreuve :

- l'interrogation porte sur un texte qui comporte une vingtaine de lignes ou de vers dont on fait traduire le quart.
- accorder au commentaire sa place fondamentale et accepter que l'élève ait pu s'inspirer très largement de celui qui lui a été fourni par son professeur, quitte à lui faire préciser quelques points. Il convient de ne pas interrompre un commentaire trop long avec brutalité mais de faire respecter le temps consacré à cette partie de l'épreuve avec amabilité.
- la troisième partie de l'épreuve (le bonus) est obligatoire. Préparée par le candidat au cours des 30 minutes, elle doit faire l'objet d'une évaluation.

L'examineur doit préparer un ensemble de textes accompagnés de leur traduction avant l'épreuve. Il choisit dans cette sélection un passage lié par le thème à la première partie de l'épreuve. Le candidat propose deux ou trois remarques sur le rapport entre le texte et la traduction. On acceptera également des observations d'ordre stylistique sur le texte latin ou grec et des rapprochements avec d'autres extraits lus ou étudiés. Une seule remarque pertinente suffit à obtenir un point, deux remarques ou plus les deux points. Cette partie de l'épreuve est d'autant plus importante qu'elle vient se rajouter à la note sur 20 déjà obtenue par l'élève.

- 1- Le recours à la grammaire au cours de l'épreuve peut permettre au candidat de rectifier une erreur de traduction ou de préciser tel point de commentaire. On s'abstiendra formellement de poser des questions de grammaire « pour la grammaire » c'est-à-dire sans lien direct avec l'extrait qui fait l'objet de l'interrogation.

2- Le recours à la scansion par le candidat est valorisé. L'examineur ne l'imposera en aucun cas et ne pénalisera pas son éventuelle méconnaissance.

3- L'examineur s'abstiendra de toute question hors programme.

4- Enfin, ne pas oublier qu'il existe une corrélation certaine entre les notes obtenues à l'examen et le recrutement des futurs lycéens latinistes et hellénistes. C'est pourquoi il ne faut pas hésiter à attribuer une très bonne note, voire la note maximale.

De notre attitude bienveillante et de notre aptitude à reconnaître les efforts fournis par les élèves dépend la survie de notre discipline dont la spécificité est de contribuer à la formation générale de l'individu et du futur citoyen.

Dominique BAUDOUIN, IA-IPR de Lettres